



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

CONVOCACTION

Date :
02/11/2022
Envoi le :
08/11/2022
Publication le :
08/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 20
Absents : 09
Pouvoirs : 08
Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Eric GUILMET.

Absents excusés :

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Pascal NOYAU, Mikaël TOST, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Eric GUILMET,
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ,
Monsieur Mikaël TOST avait donné pouvoir à Madame Florence MÉTIVIER,
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 037-213701394-20221115-DEL_15112022_02-DE

DEL N° 15-11-2022/02 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, portant création des six Commissions Municipales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, portant élection des membres des Commissions Municipales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 07 juillet 2020 portant modification de la délibération désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 portant modification de la composition des commissions municipales et de la représentation de la commune aux instances extérieures,

VU la démission de Madame Nathalie GIRAULT MORESVE, Conseillère Municipale de la liste « LUYNES AVENIR » en date du 08 octobre 2022,

VU l'accord, en date du 27 octobre 2022 de Monsieur François BOUGAULT suivant de liste « LUYNES AVENIR », pour remplacer au sein du Conseil Municipal, Madame Nathalie GIRAULT MORESVE,

VU la délibération de ce jour, portant installation de Monsieur François BOUGAULT en tant que Conseiller Municipal,

VU la demande de Monsieur Antoine MAQUIN Conseiller Municipal délégué d'intégrer en qualité de membre titulaire la « Commission Aménagement et Développement Durable »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de procéder par un vote à main levée, du fait de l'accord unanime des Conseillers Municipaux sur l'objet de cette délibération.

DÉSIGNE Monsieur François BOUGAULT de la liste « LUYNES AVENIR » pour siéger, comme membre titulaire au sein :

- de la Commission « Urbanisme - Projets Généraux »,
- de la Commission « Aménagement - Développement Durable »

ACCEPTE L'INTEGRATION comme membre titulaire de Monsieur Antoine MAQUIN de la liste « LUYNES AVENIR » au sein de la Commission « Aménagement - Développement Durable ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURE

La secrétaire de séance,



P/Le Maire
Et par délégation
Le Directeur Général des Services
Gérard PERRIER

Madame Martine BOURDIN
Première Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : **23 NOV. 2022**
Par sa transmission en Préfecture le :
Et sa publication le site internet de la commune le : **23 NOV. 2022**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le **SLO**
ID : 037-213701394-20221115-DEL_15112022_02-DE